



## Règlement du 9<sup>ème</sup> Trail de la Castagne dimanche 26 novembre 2023 à Ailhon

### 1) Epreuves :

**Un Trail 23 km solo ou duo** (22,6 km ; 780m D+) : course ouverte à partir de la catégorie espoir (2002).

**Une Course nature 11 km solo ou duo** (10,9 km ; 330 m D+) : course ouverte à partir de la catégorie cadet (2007).

Il y aura 2 ravitaillements sur le 23 km, 1 ravitaillement sur le 11km ainsi qu'à l'arrivée des 2 parcours.

### 2) Inscriptions :

Inscriptions en ligne sur le site du **CDCO07** : <https://cdco07.fr> page du Trail de la Castagne

#### Documents à présenter

- **Licence FFA** en cours de validité à la date du Trail à présenter lors du retrait de leur dossard.
- **ou Certificat Médical** pour les concurrents non licenciés : présentation d'un certificat médical de moins d'un an libellé obligatoirement « Non-contre-indication au sport ou de la course à pied en compétition »
- et pour les mineurs non licenciés, **une autorisation parentale** signée les autorisant à courir sur cette épreuve, document téléchargeable sur le site du CDCO.

#### Droits d'engagement :

- **Inscription en ligne jusqu'au vendredi 24 novembre avant 20h :**
  - 15 € pour le 23 km solo, 30 € pour le 23km duo (pour l'équipe)
  - 10 € pour le 11 km solo, 20 € pour le 11km duo (pour l'équipe)
- **Inscription sur place (avec majoration et dans la limite des places disponibles) :**
  - 20 € pour le 23 km solo, 40 € pour le 23km duo (pour l'équipe)
  - 12 € pour le 11 km solo, 24 € pour le 11km duo (pour l'équipe)

Le stand « Inscriptions sur place » sera accessible entre 8h00 et 9h30.

Paiement par chèque ou espèces.
- Une **caution de 40 € sera demandée** pour la chasuble-dossard et la puce du chronométrage électronique.

### 3) Déroulement :

- **de 8h00 à 9h30** : Retrait des dossards et inscriptions sur place à la salle de fête de Ailhon
- **à 9h30** : départ du Trail solo et duo 23 km au city stade de Ailhon
- **à 10h00** : départ de la Course Nature solo et duo 11km au city stade de Ailhon
- La chasuble fournie par l'organisation devra être entièrement visible lors de la course.

Sous peine de disqualification, l'accompagnement et le suivi à VTT sont strictement interdits pour des raisons de sécurité et d'équité. Les chiens, même tenus en laisse, sont également interdits.

Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur via ses signaleurs et contrôleurs.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre système de chronométrage et chasuble à l'équipe organisatrice du chrono dans la zone d'arrivée.

- **Pour les formules duo :**

Etant une course par équipe, l'entraide est autorisée (et fortement conseillée). A la manière des coureurs de Raid Multisport, les équipes peuvent utiliser des systèmes d'accroche ou de tractage entre équipiers (ex : élastique), mais ceux-ci doivent pouvoir s'enlever très facilement et rapidement (ex : mousquetons). L'utilisation du système de

tractage est sous la seule responsabilité de l'équipe. L'organisation se garde le droit pendant la course, de refuser un système qui pourrait s'avérer dangereux pour les participants.

#### **4) Classements et dotations :**

- Les résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.
- La remise des récompenses est prévue à **partir de 12h30**. Seront récompensés :

##### **Pour la Course Nature de 11km :**

- **Solo** : Top 3 du scratch femmes et du scratch hommes, la 1<sup>ère</sup> cadette, le 1<sup>er</sup> cadet.
- **Duo** : le 1er duo en femme, mixte et homme.

##### **Pour le Trail de 23 km :**

- **Solo** : Top 3 du scratch femmes et du scratch hommes, la 1<sup>ère</sup> espoir F et le 1<sup>er</sup> espoir H.
- **Duo** : le 1er duo en femme, mixte et homme.

#### **5) Environnement et développement durable :**

L'organisation vous encourage à venir participer au Trail de la Castagne en privilégiant le covoiturage. Les courses se déroulent sur les communes de Ailhon et Lentillères.

Les parcours empruntent quelques portions de routes goudronnées, une majorité de chemins de randonnée et une petite portion en terrain privé.

Les organisateurs et les concurrents s'engagent ensemble à respecter ces espaces et à les préserver.

Des poubelles seront positionnées sur les sites de ravitaillements. Tout participant jetant ou abandonnant des emballages alimentaires ou autres déchets en dehors de ces poubelles pourra être disqualifié.

Les « signaleurs » pour la sécurité de tous, veilleront au respect de ces règles.

#### **6) Assurances, sécurité et responsabilité :**

- Assurance : l'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, auprès de la MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF) - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT CEDEX 9, laquelle atteste que CDCO 07 a souscrit un contrat sous le n° 4055712 T.

- Secours : des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un état de santé fragile, au non-respect des consignes de l'organisation.

L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

- Annulation : Si l'épreuve est annulée pour cas de « forces majeures », avant le 19 nov. 2023, les droits d'inscriptions seront remboursés intégralement. Après le 19 nov. 2023, 25% du montant des droits resteront acquis à l'organisation. Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempéries (vigilance orange, forts orages, épisodes cévenols...) ou tout autre raison, 25% du montant des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons, les départs devaient être décalés, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable.

#### **7) Droits d'image :**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux courses du Trail de la Castagne, sur tous supports y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

#### **8) Respect et acceptation du règlement :**

La validation de l'inscription signifie que le coureur accepte le présent règlement et certifie exacts les renseignements fournis à son inscription.